



Jules Ferry, « De l'égalité d'éducation »

Extrait de la conférence donnée à la salle Molière, 10 avril 1870

Jean-Claude Caron

DANS **PARLEMENT[S], REVUE D'HISTOIRE POLITIQUE** 2014/3 n° 22 , PAGES 115 À 123
ÉDITIONS **CLASSIQUES GARNIER**

ISSN 1768-6520

ISBN 9782812446764

DOI 10.3917/parl1.022.0115

Date de mise en ligne : 25/06/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-parlements2-2014-3-page-115?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Classiques Garnier.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

JULES FERRY, « DE L'ÉGALITÉ D'ÉDUCATION »

Extrait de la conférence donnée à la salle Molière,
10 avril 1870

« (...) Le siècle dernier et le commencement de celui-ci ont anéanti les privilèges de la propriété, les privilèges et la distinction des classes ; l'œuvre de notre temps n'est pas assurément plus difficile. À coup sûr, elle nécessitera de moindres orages, elle exigera de moins douloureux sacrifices ; c'est une œuvre pacifique, c'est une œuvre généreuse, et je la définis ainsi : faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation. C'est le problème du siècle et nous devons nous y attacher. Et, quant à moi, lorsqu'il m'échut ce suprême honneur de représenter une portion de la population parisienne dans la Chambre des députés, je me suis fait un serment : entre toutes les questions, entre toutes les nécessités du temps présent, entre tous les problèmes, j'en choisirai un auquel je consacrerai tout ce que j'ai d'intelligence, tout ce que j'ai d'âme, de cœur, de puissance physique et morale, c'est le problème de l'éducation du peuple. (*Vifs applaudissements.*)

L'inégalité d'éducation est, en effet, un des résultats les plus criants et les plus fâcheux, au point de vue social, du hasard de la naissance. Avec l'inégalité d'éducation, je vous défie d'avoir jamais l'égalité des droits, non l'égalité théorique, mais l'égalité réelle, et l'égalité des droits est pourtant le fond même et l'essence de la démocratie.

Faisons une hypothèse et prenons la situation dans un de ses termes extrêmes : supposons que celui qui naît pauvre naisse nécessairement et fatalement ignorant ; je sais bien que c'est là une hypothèse, et que l'instinct humanitaire et les institutions sociales, même celles du passé, ont toujours empêché cette extrémité de se produire ; il y a toujours eu dans tous les temps, – il faut le dire à l'honneur de l'humanité –, il y a toujours eu quelques moyens d'enseignement plus

ou moins organisés, pour celui qui était né pauvre, sans ressources, sans capital. Mais, puisque nous sommes dans la philosophie de la question, nous pouvons supposer un état des choses où la fatalité de l'ignorance s'ajouterait nécessairement à la fatalité de la pauvreté, et telle serait, en effet, la conséquence logique, inévitable d'une situation dans laquelle la science serait le privilège exclusif de la fortune. Or, savez-vous, Messieurs, comment s'appelle dans l'histoire de l'humanité cette situation extrême ? C'est le régime des castes. Le régime des castes faisait de la science l'apanage exclusif de certaines classes. Et si la société moderne n'avisait pas à séparer l'éducation, la science, de la fortune, c'est-à-dire du hasard de la naissance, elle retournerait tout simplement au régime des castes.

À un autre point de vue, l'inégalité d'éducation est le plus grand obstacle que puisse rencontrer la création de mœurs vraiment démocratiques. Cette création s'opère sous nos yeux, c'est déjà l'œuvre d'aujourd'hui, ce sera surtout l'œuvre de demain ; elle consiste essentiellement à remplacer les relations d'inférieur à supérieur sur lesquelles le monde a vécu pendant tant de siècles, par des rapports d'égalité. Ici, je m'explique et je sollicite toute l'attention de mon bienveillant auditoire. Je ne viens pas prêcher je ne sais quel nivellement absolu des conditions sociales qui supprimerait dans la société les rapports de commandement et d'obéissance. Non, je ne les supprime pas, je les modifie. Les sociétés anciennes admettaient que l'humanité fût divisée en deux classes : ceux qui commandent et ceux qui obéissent ; tandis que la notion du commandement et de l'obéissance qui convient à une société démocratique comme la nôtre est celle-ci : il y a toujours, sans doute, des hommes qui commandent, d'autres hommes qui obéissent, mais le commandement et l'obéissance sont alternatifs, et c'est à chacun à son tour de commander et d'obéir. (*Applaudissements.*)

Voilà la grande distinction entre les sociétés démocratiques et celles qui ne le sont pas. Ce que j'appelle le commandement démocratique ne consiste donc plus dans la distinction de l'inférieur et du supérieur ; il n'y a plus ni inférieur ni supérieur ; il y a deux hommes égaux qui contractent ensemble, et alors dans le maître et dans le serviteur vous n'apercevrez plus que deux contractants ayant chacun leurs droits précis, limités et prévus ; chacun leurs devoirs, et, par conséquent, chacun leur dignité. (*Applaudissements répétés.*)

Voilà ce que doit être un jour la société moderne ; mais – et c'est ainsi que je reviens à mon sujet –, pour que ces mœurs égales dont nous apercevons l'aurore s'établissent, pour que la réforme démocratique se propage dans le monde, quelle est la première condition ? C'est qu'une certaine éducation soit donnée à celui qu'on appelait autrefois un *inférieur*, à celui qu'on appelle encore un ouvrier, de façon à lui inspirer ou à lui rendre le sentiment de sa dignité ; et, puisque c'est un contrat qui règle les positions respectives, il faut au moins qu'il puisse être compris des deux parties. (*Nombreux applaudissements.*)

Enfin, dans une société qui s'est donné pour tâche de fonder la liberté, il y a une grande nécessité de supprimer les distinctions de classes. Je vous le demande, de bonne foi, à vous tous qui êtes ici et qui avez reçu des degrés d'éducation divers, je vous demande si, en réalité, dans la société actuelle il n'y a plus de distinction de classes ? Je dis qu'il en existe encore ; il y en a une qui est fondamentale, et d'autant plus difficile à déraciner que c'est la distinction entre ceux qui ont reçu l'éducation et ceux qui ne l'ont point reçue. Or, Messieurs, je vous défie de faire jamais de ces deux classes une nation égalitaire, une nation animée de cet esprit d'ensemble et de cette confraternité d'idées qui font la force des vraies démocraties, si, entre ces deux classes, il n'y a pas eu le premier rapprochement, la première fusion qui résulte du mélange des riches et des pauvres sur les bancs de quelque école. (*Applaudissements.*) »

Jules Ferry (1832-1893), « De l'égalité d'éducation », conférence prononcée à Paris, à la salle Molière, le 10 avril 1870, in *Discours et Opinions de Jules Ferry*, I, Armand Colin et Cie, 1893, p. 287 *sqq.*

La question scolaire est l'une des grandes questions sociales du XIX^e siècle, mais c'est aussi une question politique et philosophique. Car l'éducation du peuple est, depuis la Révolution française, au cœur de toute idéologie au nom d'un principe que l'on peut formuler ainsi : qui éduque, contrôle. Ce débat est très présent à l'époque des Lumières comme en témoigne l'ouvrage de Jean-Jacques Rousseau, *Émile ou De l'éducation*, ainsi que les plans « d'éducation nationale » qui voient le jour avant, pendant et après la Révolution française. Quelques grands noms s'y sont illustrés comme Condorcet. En arrière-plan, se dessine

une rivalité croissante entre deux institutions entendant exercer un magistère éducatif aussi exclusif que possible : l'Église et l'État. Or, le XIX^e siècle apparaît comme le temps de la progressive substitution du second à la première comme détenteur d'une forme de monopole de la mission éducatrice de la nation. Si l'histoire a retenu à juste titre le nom de Jules Ferry, du fait des lois associées à son nom, il faut considérer que ces dernières représentent l'aboutissement d'un processus né avec la Révolution française et l'Empire, puis prolongé avec l'œuvre de ministres de l'Instruction publique, de François Guizot (1833) à Victor Duruy (1867). Avec l'œuvre de Ferry, on passe, en un demi-siècle, de l'instruction proposée à l'instruction imposée.

Du reste, le conflit autour de l'école ne s'arrête pas avec les lois Ferry. Il se continue autour de la sécularisation des bâtiments et des personnels, du contenu des programmes, de l'éviction finale des ordres enseignants en 1904. Le point d'orgue de cette politique de laïcisation est atteint avec la loi du 9 décembre 1905 qui affirme la séparation des Églises et de l'État, ce qui dépasse la simple question de l'enseignement. Cette sensibilité française à la question éducative agit comme une sorte de coagulation de l'affrontement entre partisans de l'Église, généralement attachés à des valeurs traditionnelles, plutôt conservatrices, incluant des références à la morale chrétienne dans la formation des individus ; et les partisans d'une République dont l'un des fondements précocement proclamés est la laïcité, le rejet des croyances dans la sphère privée et la légitimité de l'État à imposer des valeurs républicaines par le biais du système scolaire. Ferry incarne cette idéologie républicaine qui entend mener un combat sans faiblesse contre l'Église catholique, d'autant que celle-ci est historiquement liée à la monarchie comme elle l'a été, au moins à ses débuts, au Second Empire, approuvant le coup d'État de Louis Napoléon Bonaparte avant de prendre ses distances avec le régime, du fait de sa politique italienne.

PRÉSENTATION DU DOCUMENT

Nature : il s'agit d'un extrait d'une conférence portant sur le thème suivant : « De l'égalité d'éducation », donnée au profit de la Société pour l'Instruction élémentaire, la plus ancienne association de France (fondée en 1815) dédiée à la promotion d'un enseignement élémentaire laïque. La séance est présidée par Jules Simon, opposant à l'Empire, républicain modéré. Comme pour les débats parlementaires, des indications sur les réactions du public (mentions d'applaudissements) sont données, accentuant l'oralité du texte. Quant à la salle Molière, il s'agit d'un théâtre populaire, situé rue Saint-Martin, fréquenté par un public ouvrier pour l'essentiel.

Auteur : né le 5 avril 1832 à Saint-Dié (Vosges) et mort le 17 mars 1893 à Paris, Jules Ferry est avocat de formation. Opposant à l'Empire, il publie, en 1868, les *Comptes fantastiques d'Haussmann*, virulente critique contre les manipulations financières entraînées par les travaux entrepris par le préfet Haussmann à Paris. Élu député de Paris en 1869, il devient membre du Gouvernement provisoire en septembre 1870 et maire de Paris entre novembre 1870 et mars 1871. Dénoncé par les socialistes et les révolutionnaires pour les restrictions alimentaires qui touchent la capitale assiégée (« Ferry-famine », « Ferry l'affameur »), puis pour son rôle dans la négociation du traité de Francfort avec l'Allemagne, il est néanmoins élu député des Vosges le 8 février 1871. Fuyant Paris dès le 18 mars, il se montre un adversaire résolu de la Commune, puis combat la République de l'Ordre moral. Avec la Gauche républicaine, qu'il préside, il incarne le courant modéré du républicanisme. Lorsque la République devient républicaine, il accède à des responsabilités ministérielles. Il est à plusieurs reprises ministre de l'Instruction publique entre 1879 et 1883 ; est également ministre des Affaires étrangères et président du Conseil à deux reprises. Partisan de l'expansion coloniale en Afrique et en Asie, surnommé « Ferry-Tonkin » par ses adversaires dont Clemenceau, il tombe à la suite d'une défaite des troupes coloniales en 1885 à Lang Son. Échouant à l'élection présidentielle de 1887 et aux législatives de 1889, il est élu en 1891 au Sénat dont il devient président en 1893. Parmi les lois scolaires qu'il fait adopter, on peut citer la

création d'une École Normale féminine à Sèvres en 1879, la dispersion des congrégations religieuses non autorisées et la création d'un enseignement secondaire d'État pour les jeunes filles (dite loi Camille Sée) en 1880, et le diptyque des lois sur l'enseignement primaire : gratuité en 1881, obligation et laïcité en 1882.

Date et contexte : Ferry intervient le 10 avril 1870, dans un contexte quelque peu tendu qu'il convient toutefois de relativiser : nul ne prévoit alors que le Second Empire n'a plus que 5 mois à vivre. Certes, les élections de 1869 ont amplifié la poussée des oppositions, républicaine notamment ; le 12 janvier, les funérailles du journaliste Victor Noir, tué par le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'empereur, ont pris une ampleur inattendue, se transformant en une violente manifestation d'hostilité au régime. Mais Napoléon III entend poursuivre la libéralisation de son régime : en décembre 1869, il charge Émile Ollivier, un républicain rallié au régime, de composer un gouvernement qui reflète son souci d'ouverture – c'est le ministère du 2 janvier 1870 – et le 20 avril, il promulgue un sénatus-consulte qui limite ses pouvoirs et étend ceux du Corps législatif, faisant approuver ces réformes par le plébiscite du 8 mai (69% de oui).

Contenu : Ferry dénonce la persistance d'une inégalité, celle d'éducation, qu'il veut faire disparaître, car elle est un obstacle à l'égalité « réelle » et à la démocratie. Le lien entre pauvreté et ignorance renvoie au régime des castes fonctionnant sur un mode binaire, opposant les supérieurs et les inférieurs. Ferry veut la remplacer par une société contractuelle précisant droits et devoirs réciproques. En supprimant les distinctions de classe, surtout celle fondée sur la différence d'éducation, grâce à une même école pour les riches et les pauvres.

Problématique : Souvent présentée comme emblématique, cette conférence semble résumer les principes éducatifs que les républicains appliqueront une fois au pouvoir. Au fond, de quoi parle ce texte : de l'école républicaine ou de la société idéale telle que voulue par les républicains ? Son intérêt réside d'abord dans le lien qu'il établit entre la question scolaire et la question sociale (partie I), et ensuite dans la description d'une société à venir décrite comme égalitaire car réellement

démocratique, dégagée donc des conflits de classe (partie II). Sans que le mot ne soit jamais cité, c'est bien de la République dont il est ici question.

QUESTION SCOLAIRE ET QUESTION SOCIALE : L'ÉCOLE AU CŒUR DE LA DÉMOCRATIE

On peut d'abord s'étonner qu'un homme politique investisse à ce point le champ éducatif (« l'éducation du peuple ») et le place au cœur de sa démarche ; il en espère donc des retombées en termes de notoriété, lui qui vient d'être récemment élu député de Paris. Le 1^{er} paragraphe se veut une sorte de profession de foi sur le sujet pour un homme politique qui, par son parcours personnel, incarne la promotion sociale par la « méritocratie » scolaire. Comme pour la question du suffrage universel, les républicains entendent capter la question scolaire dans le cadre de l'avènement de cette « société moderne » dont Ferry annonce l'avènement.

Clairement, ce dernier entend poursuivre le combat de la Révolution française : on voit comment il évoque la fin des privilèges, évoque même le système des castes qui renvoie à la société d'ordres d'Ancien Régime, sans nier, pour autant, l'existence d'un système d'éducation pour les « pauvres » dont il se garde bien de nommer le principal acteur, l'Église catholique. De manière sous-jacente, Ferry pose au-delà de la question de la transmission de la « science » celle de la transmission de valeurs. Faire des citoyens libres, c'est d'abord les éclairer et notamment les convaincre de ne plus soutenir Napoléon III, notamment dans les campagnes.

Pour autant, affirme Ferry, le lien entre origine sociale et réussite sociale demeure, car l'école demeure inégalitaire et donc creuse les inégalités de naissance au lieu de les combler. Là encore, une lecture en creux est nécessaire pour combler les silences de Ferry : les noms de Guizot, de Falloux, de Duruy, trois ministres qui ont marqué de leur empreinte la question scolaire, ne sont pas cités. Pour autant, dans cet extrait, rien de précis n'est indiqué sur le contenu de cette éducation : à qui s'adresse-t-elle ? Jusqu'à quel âge ? Avec quel contenu et quels acteurs ?

L'objectif, lui, est désigné tout au long du texte : en arriver à la vraie démocratie dont l'avènement est lié, pour reprendre la dernière phrase du texte, à la « fusion qui résulte du mélange des riches et des pauvres sur les bancs de quelque école ». On peut à bon droit s'interroger sur cette vision d'une école « fusionnant » les classes sociales, et donc promoteur d'une « nation égalitaire ».

L'ÉGALITÉ PAR L'ÉCOLE : UNE UTOPIE RÉPUBLICAINE ?

Rappelons que les mots « République » ou « républicain » sont absents de cet extrait : c'est pourtant de la société républicaine à venir et de ses fondements dont il est question dans ce texte à fort contenu idéologique ou de philosophie politique. Car, derrière la question scolaire, il dévoile le contenu de cette société que les républicains entendent construire. Le lien entre éducation commune à tous et égalité des droits est au cœur de cette conférence. Pour Ferry, combattre la fatalité de l'ignorance, c'est faire disparaître la fatalité de la pauvreté. Du reste, en bon rhétoricien, Ferry s'appuie systématiquement sur une simple alternative (*cf.* par exemple le 4^e paragraphe).

La plus frappante est l'opposition binaire entre égalité et inégalité, chacun des deux termes étant cité cinq fois. Ferry en arrive à définir la société moderne comme la démocratie égalitaire en droits entre deux classes. En réduisant les catégories sociales à ce binôme, les éduqués et les autres, il dissout la question sociale dans la question scolaire : quand la seconde sera réglée, la première s'éteindra. Mais il en appelle pour cela à un combat pacifique et non violent, en une claire allusion à la Terreur (orages, sacrifices).

Pour autant, Ferry n'appelle pas à l'abolition des classes, mais des « distinctions de classe », entendues au sens de conditions héritées par naissance. En fait, il se livre à un plaidoyer pour une école qui permette à chacun de faire valoir ses mérites et de bénéficier de la promotion sociale par la vertu de ses mérites. Et s'il proclame que la Révolution a aboli « les privilèges de la propriété », il rassure son auditoire en précisant

bien qu'il ne prêche pas le « nivellement absolu des conditions sociales ». C'est une société du consentement éclairé qu'il appelle de son vœu ou encore une société de contractants (renvoi à Rousseau, *Le Contrat social*) fondée sur l'égalité des droits et des devoirs.

Cette conférence, qui dépasse l'objet annoncé par son titre, est donc révélatrice de la société apaisée, non conflictuelle, que les républicains entendent promouvoir. Un indice révélateur en témoigne : le seul mot désignant de manière précise une catégorie sociale est celui d'ouvrier, alors que, depuis les années 1860, entre Manifeste des Soixante et fondation de l'Association internationale des travailleurs, question sociale et question ouvrière tendent à se superposer, voire à se confondre. Et si l'électorat des grandes villes ouvrières, à commencer par celui de Paris, a rapidement manifesté son hostilité au régime bonapartiste, Ferry, comme les autres futurs républicains de gouvernement, sait que les classes populaires urbaines ne sont pas acquises au modèle de République parlementaire qu'il veut promouvoir.

Jean-Claude CARON
Professeur d'histoire contemporaine
à l'Université Blaise-Pascal
– Clermont 2, CHEC
jean-claude.caron75@orange.fr